



Flash Info – Nouvelle Calédonie : Création d'un poste d'Assistant de Service Sociale du Personnel

En Nouvelle Calédonie, historiquement le service social du personnel était couvert par le biais d'une convention avec le ministère des Armées. Le temps dévolu aux agents relevant du ministère de la Justice pour le traitement des situations individuelles était fortement limité (25% d'un emploi).

Avec la fin de cette convention et face aux besoins sociaux croissants, conjuguée aux dernières émeutes, il devenait incontournable de créer un poste d'Assistant de Service Social exclusivement dédié aux personnels du ministère de la Justice.

Rappelons par ailleurs, la progression notable des effectifs sur ce territoire français avec notamment, l'ouverture de l'établissement pénitentiaire de KONE.

Le secrétariat général a désormais officialisé la création et nomination d'un poste d'Assistant de Service Social du personnel à compter du 15 novembre prochain.

Si l'UNSa Justice se félicite vivement de cette création de poste, elle restera extrêmement vigilante aux conditions matérielles d'installation de notre collègue afin de garantir d'une part, une qualité de vie au travail et d'autre part, la confidentialité des situations.

Désormais, les personnels du ministère de la Justice exerçant en Nouvelle Calédonie auront un réel accompagnement social, tant sur les dossiers de mobilité que sur les dossiers d'aides financières (CRAS et Fondation d'Aguesseau).

L'UNSa Justice rappelle fermement son attachement à l'équité de traitement et d'accès aux droits entre l'hexagone et plus précisément, les départements, régions et territoires d'outre-mer.

L'UNSa Justice insiste sur ses revendications de voir progresser la reconnaissance des agents exerçant au sein du service social du personnel (Assistants de Service Social et Coordonnateurs Régionaux en Travail Social), notamment par des mesures indemnитaires et de progression de carrière.

L'UNSa Justice l'action utile !

Paris, le 4 novembre 2025

Le Secrétaire général,
Jean François FORGET.